



Marseille, le 12 NOV. 2020

NOTE DE SERVICE N°20-32*Très rapide***Objet : Covid-19 Précisions concernant les positions des personnes vulnérables**

Suite à la parution du décret n°2020-1365 du 10.11.2020, et en application des nouvelles dispositions prévues concernant les agents vulnérables, les mesures suivantes ont été prises et entrent en application sans délai.

La DGARH transmettra très rapidement aux DRP et DGS de Mairies de Secteurs, la liste des agents positionnés en ASA Vulnérabilité lors du 1^{er} confinement, ayant déjà fourni les justificatifs et certificats requis.

Compte tenu de la proximité entre les deux confinements, aucune formalité ni accord préalable des médecins de la DGARH ne sont nécessaires pour reconnaître à nouveau la situation de vulnérabilité.

Toutefois, il est rappelé que télétravail doit rester la solution prioritaire dès lors que les missions le permettent et sous réserve de l'accord hiérarchique. A ce propos, je demande à la DGARH et à la DGANSI de diligenter toute mesure utile permettant de réexaminer voire de faciliter l'éligibilité de ces agents au télétravail.

Par ailleurs, indépendamment de toutes les mesures de protection renforcées prescrites et communiquées largement depuis le début de cette crise, les agents dont le poste de travail peut être isolé, pour limiter au maximum le risque d'exposition, peuvent - comme le prévoit le décret susvisé - poursuivre leur activité sur site.

Les agents mentionnés dans les listes transmises par la DGARH, qui ne relèvent d'aucune des deux dispositions précitées, sont mis en ASA pour vulnérabilité à leur demande auprès de leur hiérarchie.

Toute nouvelle demande de reconnaissance de vulnérabilité doit être adressée aux services médicaux via la boîte covid19-dgarh@marseille.fr et s'accompagner d'un certificat médical détaillé et circonstancié de leur médecin traitant.

Il appartient aux gestionnaires RH, sous la responsabilité des DRP et des DGS de Mairies de secteurs, de saisir au plus tôt les positions dans le logiciel Azur.

Je suis conscient de la complexité d'application de ces mesures, mais je sais pouvoir compter sur le sens des responsabilités de chacun d'entre vous pour concilier la protection des personnes et la continuité du service public.

Benoît QUIGNON